

L'an deux mil seize, le dix-neuf mai à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 14 mai 2016, se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence M. Jean-Jacques HERPIN.

Présents : Josiane AMIARD, Axel BOUVARD, Gérard HUGER, Karine TROTIN, Jean-Yves MARTIN, Sébastien KNOLL, Eric BUISSON, Marc DE VOS, Jean-Jacques HERPIN

Absents excusés : Florian LAFRESNAYE, Jocelyne FERNANDEZ
M. Florian LAFRESNAYE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques HERPIN.
Madame Jocelyne FERNANDEZ a donné pouvoir à Mme Josiane AMIARD

Secrétaire de séance : Josiane AMIARD

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE

Le contrat de prestation de service entre la Lyonnaise des Eaux et la commune est échu.

M. le maire présente la proposition de contrat entre la Lyonnaise des Eaux et la commune, pour une durée de 3 ans sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un préavis minimum de 3 mois, avec possibilité de reconduction de deux fois un an, à compter du 1^{er} juin 2016.

Le coût unitaire par poteau est plus élevé par rapport au prix pratiqué par VEOLIA qui contrôle les douze poteaux sur le secteur desservi par le Syndicat Loir, Braye et Dême.

Le conseil municipal demande de se renseigner auprès de VEOLIA pour savoir s'il peut également prendre l'entretien des 4 poteaux qui sont sur le secteur desservi par le Syndicat d'eau de Bessé-sur-Braye. Si cela est possible, le sujet sera revu. Si non, le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat avec la Lyonnaise des Eaux.

AMR de France - CONTRAT D'UTILISATION de campagnol.fr

M. le maire présente le contrat pour la création et gestion du site internet, durée un an renouvellement par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis d'un mois.

L'abonnement annuel de 180 € inclus : l'accès à la plate-forme, l'hébergement du site, le nom de domaine et l'assistance téléphonique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de choisir le nom de domaine suivant : vance.fr
- Autorise M. le maire ou son représentant à signer le contrat d'utilisation campagnol.fr avec l'AMR de France.

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Le dossier Ad'ap, déposé le 25 février 2016, a été approuvé le 12 avril 2016, par la sous-commission départementale d'accessibilité.

Avant d'entreprendre les travaux, la mairie devra déposer les demandes d'autorisation d'aménager les ERP (Etablissement recevant du public), y compris pour les établissements faisant l'objet d'une demande de dérogation.

Le conseil municipal demande un autre devis auprès d'une entreprise locale.

CHEMIN RURAL N° 26

Pour l'ouverture du chemin rural n° 26 en chemin pédestre (décision du 11 février 2016), il est nécessaire de prévoir une passerelle. M. le maire présente le devis de 1 680 € TTC de l'entreprise LAMBERT pour la partie métallique. A charge de la commune de faire la partie en bois.

Le conseil municipal trouve ce prix excessif. M. De Vos se charge de contacter une autre entreprise locale.

MUR DE LA CAVE

Les matériaux (cloison T stand 200x95) sont commandés (coût 679,80 € TTC).

M. le maire présente le devis de 408 € TTC de l'entreprise CHERON. Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise CHERON.

TRAVAUX EN COURS

Boulangerie ; l'entreprise réalise les travaux de couverture.

M. le maire précise qu'il a demandé à l'entreprise d'intervenir pour poser la sortie de la VMC qui vient d'être installée au logement au 28 rue de l'Abbé Antoine et de revoir les soudures des gouttières sur la cantine scolaire, couverture du préau de l'école et agence postale (arrière du bâtiment).

LOCATION DU BARNUM

Sur proposition du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de louer le barnum moyennant la somme de 50 € le weekend.
- Fixe une caution à 200 € en cas de perte, vol ou dégradation.

AFFAIRES DIVERSES

Présentation des devis de l'entreprise PIGEON, demandés par M. Sébastien KNOLL, pour l'aménagement de sécurité à l'entrée du village (route de Tresson)

1) Solution de coussins berlinois.....	3 255,00 € HT soit 3 906,00 € TTC
2) Solution chicane.....	4 150,00 € HT soit 4 980,00 € TTC
3) Solution plateau ralentisseur.....	3 720,00 € HT soit 4 464,00 € TTC

Location de baliroad pour un essai de rétrécissement de la voirie : 900 € HT pour 1 mois.

Pour 2016, la date de clôture pour les demandes de subvention est dépassée.

Quelques élus suggèrent de demander l'avis des riverains. Mais en raison des désaccords entre les élus sur les différents procédés de ralentissement, après un vote à main levée : il n'y aura pas de consultation.

M. le maire précise que Mme Destouches de l'Agence Technique Départementale n'est pas favorable aux ralentisseurs.

Mme Amiard demande à chacun de bien se renseigner sur l'efficacité des ralentisseurs ou rétrécissement de voirie par rapport aux radars pédagogiques.

Entretien du broyeur : François a remplacé les couteaux.

Remerciements aux élus qui ont aidé à la plantation des fleurs.

Pour information, passage de véhicules anciens sur la commune, le dimanche 22 mai 2016. Rallye organisé par le Club de la Belle Epoque Automobile du Blaisois.

La kermesse des écoles aura lieu le 25 juin 2016 à Cogners.

Clôture de la séance à 22h30.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les membres présents.